

adopté

SÉNAT

le 18 décembre 1972.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de l'Accord culturel et de coopération scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République péruvienne, signé à Paris le 29 mars 1972.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 49 et 138 (1972-1973).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord culturel et de coopération scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République péruvienne, signé à Paris le 29 mars 1972, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 décembre 1972.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) Voir le document annexé au n° 49 (1972-1973) Sénat.